

**Conférence téléphonique entre Monsieur DUSSOPT Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre de l'action et des comptes publics
et les neuf organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique**

Mercredi 20 Mai 2020

Thèmes et points abordés lors de la réunion

Informations préalables mentionnées par le secrétaire d'Etat

Le secrétaire d'Etat indique en début de réunion que les deux décrets (FPE/FPT, FPH) concernant la prime exceptionnelle ont été publiés. Il précise que pour l'ensemble des secteurs médicaux-sociaux dont font partie les EHPAD, le travail est encore en cours.

En ce qui concerne l'ordonnance du 15 avril sur les congés, l'ordonnance traitant des délais applicables lors de l'état d'urgence fixe la date butoir de référence pour la prise de congés au 31 mai.

Il informe qu'en raison de l'annonce du PM, les congés bonifiés de 2020 pourront ne pas être systématiquement reportés en 2021 ou 2022, mais il précise que les agents bénéficiaires cette année et qui souhaiteraient les reporter pourront le faire.

Le décret relatif à l'avancement de grade dérogatoire pour les agents en situation de handicap a été publié (décret n°2020-569).

Le décret relatif à la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires des agents à temps non complet dans la FPT a également été publié au JO de ce mercredi 20 mai (décret n°2020-592).

En ce qui concerne la reconnaissance du COVID 19 en maladie professionnelle, la réponse est la même que précédemment, le travail se poursuit.

L'Assemblée Nationale a adopté le texte « Urgence 2 », il est désormais en discussion au Sénat. Il comporte 3 dispositions concernant la fonction publique :

- Mise à disposition gratuite de personnels
- Neutralisation de la période d'urgence pour le calcul entre 2 interruptions de CDD pour la CDisation
- Prise en compte de la période dans le cadre des contrats de recherches des doctorants.

L'amendement sur le report de 6 mois pour l'élaboration des plans égalité professionnelle n'a pu être retenu pour des raisons juridiques.

Intervention des organisations syndicales :

Thèmes abordés (par ordre alphabétique) :

Agenda Social

Demandé de manière urgente afin de se préparer suffisamment tôt pour l'ensemble des sujets
A défaut de présentiel, visioconférence plutôt qu'audio.

Réponse du SE : L'agenda social est en cours de finalisation, il vous sera transmis la semaine prochaine. L'agenda portera sur juin et juillet, avec toutefois des perspectives pour septembre pour continuer les travaux.

L'organisation technique sera à préciser, les locaux de la DGAFP ne permettent plus d'accueillir un grand nombre de personnes, il est prévu de recevoir deux représentants pour les OS qui ont eu les scores les plus importants aux dernières élections et un pour les autres ainsi qu'un représentant pour les employeurs territoriaux et un pour les employeurs hospitaliers. Soit 22 personnes, ces séances seront complétées de manière audio et éventuellement visio mais des problèmes techniques doivent être résolus.

ASA garde d'enfants après le 2 juin - ASA personnes vulnérables

Certains employeurs demandent dès maintenant des justificatifs.

L'inquiétude grandit pour les agents dont les enfants ne seront pas accueillis en totalité et dont l'école peut fermer brutalement

Certaines personnes « vulnérables » ont essuyé des refus.

La doctrine a été fixée. Le MEN travaille à rendre aussi simple que possible la notification aux parents. L'objectif est d'accompagner au maximum la reprise d'activité.

Congés imposés

Désaccord confirmé de l'ensemble des OS.

Conseil Commun spécifique au bilan de la crise sanitaire

Très attendu par les organisations syndicales

Le SE confirme qu'il y tient également et qu'il se tiendra le 25 juin

Elections professionnelles de 2022

Une 1^{ère} réunion est demandée dès l'automne

Accord du SE pour qu'une première réunion soit organisée avant la fin d'année

Equipements et matériels de protection

Encore trop insuffisant et parfois de mauvaise qualité

Le port du masque doit être obligatoire pour les usagers en particulier à La Poste

Mesures spécifiques demandées pour Mayotte

Masques jetables gratuits demandés pour l'école et les parloirs

Privilégier les masques jetables, les lavables posent trop de problèmes d'entretien

Concernant Mayotte, la ministre des outre-mer se rend sur place avec plusieurs tonnes de matériel. Nous travaillons toujours à essayer de fournir des masques aux agents en tenant compte des difficultés d'approvisionnement, la situation progresse très sensiblement désormais.

Heures supplémentaires et changement d'échelon

Quand seront-elles payées ?

La DGFIP fait le maximum pour tenir les délais, la paye de juin à vocation à aller encore plus loin dans la normalisation et prendre en compte ces éléments variables s'ils sont renseignés par les ministères concernés.

Négociations Salariales/RDV salarial

Attendues pour l'ensemble des versants de la fonction publique, avec des mesures générales significatives.

Ces négociations doivent intervenir suffisamment tôt pour une véritable discussion sur l'avenir de la fonction publique dans le cadre du projet de loi de finances 2021

Le SE confirme qu'il y aura bien un rendez-vous salarial la 1^{ère} semaine de juillet.

Prime exceptionnelle COVID :

Regret sur le fait que les textes des décrets n'aient pas été transmis avant la parution

Interrogations sur l'inégalité des montants et sur l'instruction ministérielle visant à limiter les attributions

Dates de versement à préciser

Comment les primes seront-elles financées pour les ministères ?

Attendues pour les personnels des EHPAD, assistants familiaux, personnels médico-sociaux

Situation des agents à temps partiel à préciser

La prime sera versée sur la paie de juillet. Les agents à temps partiel la percevront également sans prendre en compte la quotité de temps travaillé. Elle sera versée sur les crédits disponibles sur le T2 des ministères, avec ajustements en fin de gestion si nécessaire. Concernant l'instruction ministérielle de la DGOS pour la FPH, le ministère de la santé prépare effectivement un projet d'instruction, dont le contenu n'est pas encore stabilisé.

Reconnaissance du COVID 19 en maladie professionnelle

Revendication réaffirmée

Rupture conventionnelle

En attente d'une circulaire à laquelle les OS souhaitent être associées ou informées.

Le SE rappelle qu'il n'est pas envisagé de circulaire. Un décret, un arrêté et des modèles de conventions ont été publiés. Un guide est en cours de préparation pour appuyer la mise en œuvre effective.

Séjour de la Santé :

Les Organisations Syndicales représentatives n'ont pas été consultées ni informées à ce jour alors que la date du 25/05 est annoncée.

Refus de mesures ponctuelles ou purement indemnitaires.

Ce plan sera piloté par le Ministre des Solidarités et de la Santé portant à la fois sur une revalorisation des carrières mais aussi un plan d'investissement dans l'hôpital et des chantiers sur l'organisation du travail.

Télétravail

Il est signalé la situation de certaines personnes dont le télétravail a été transformé en ASA

Manque de règles précises pour les agents en télétravail

Ces situations peuvent exister et le télétravail est transformé en ASA lorsqu'il n'y a plus de réel télétravail. Le SE invite également les OS à lui signaler toute situation concrète qui leur semblerait abusive.